

à vos Maîtres & Souverains , & de l'aproprier à des Princes étrangers.

3. Pour avoir ouvert & pillé plusieurs caiffes, effets, lettres, & paquets appartenans à des Marchands étrangers, pour avoir mêlé de l'argent faux; par le moyen de cachets faux les avoir renfermé; décredité par là le passage, & endommagé le commerce & les peages du Pays.

4. Touchant la sortie des grains de nôtre Pays, défenduë dans le tems de cherté.

5. La longue prifon de Charles Grifonne en 1706. entreprise de propre autorité.

6. comme auffi l'arrêt fcanaleux & violent de Mr. Merveilleux fait de propre autorité en 1710.

7. Le recours non permis que vous avez eu aux Puiffances étrangères, contre vôtre Souverain naturel, ce qui a caufé beaucoup d'incommodité à l'Etat, & la défenfe du pafage (*des grains d'Allemagne.*)

8. L'empoifonnement que vous avez tenté envers plusieurs perfonnes qui avoient connoiffance de vos forfaits.

9. L'infulte faite à toute une afsemblée d'Etat au Congrez de Janvier 1711. avec un amas d'hommes & de perfonnes fufpectes.

10. Plusieurs écrits & imprimez fcanaleux & diffamatoires contre ceux qui repréfentoient vos Souverains.

11. La demande faite par lettres & par argent au peuple de fe foulever.

12. Les fauffes imputations, pour exciter des troubles contre des Communes particulières, & des Tribunaux du Pays.

13. Pour avoir frappé de la fauffe monnoye & pour les tromperies que vous en avez fait.